

## Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

### Projet Lac à Paul

#### Note d'information

---

#### Question

- COMMENT LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN) A-T-IL PROCÉDÉ À L'ANALYSE DES PROJETS DE MINES D'APATITE LAC À PAUL ET ARNAUD, NOTAMMENT EN TERMES DE VIABILITÉ, EST-CE QUE CES DEUX PROJETS PEUVENT ENTRER EN COMPÉTITION ?**
  - Selon la firme Integer Research Limited, une firme reconnue dans le marché des commodités, la croissance globale de la demande de concentré de phosphate est estimée à 2 % par année de 2012 à 2023; ceci signifie que la demande passerait de  $\pm 195$  Mt/an à  $\pm 243$  Mt/an. L'augmentation de la demande serait donc de l'ordre de 48 Mt, dont près de 5 Mt de concentré de haute pureté jusqu'en 2023.
  - Le projet Lac à Paul prévoit fournir 3 Mt/an de concentré de phosphate, tandis que le projet Arnaud prévoit en fournir 1,2 M/t/an. Par ailleurs, les promoteurs des deux projets espèrent entrer en production commerciale fin 2018-début 2019.
  - Selon les prévisions d'Integer Research Limited, les projets Lac à Paul et Arnaud, ensemble, permettraient de satisfaire :
    - $\pm 9$  % de la croissance globale de la demande, donc moins de 2 % de la demande totale en 2023;
    - $\pm 85$  % de la croissance de la demande pour le concentré de haute pureté.
  - Par ailleurs, le dernier rapport de la Banque mondiale (avril 2015) ne fait pas état de prévisions sur l'offre et la demande à venir pour le marché des phosphates, ni pour le marché des engrais.
  - Conclusion : vraisemblablement, il y aurait de la place sur le marché pour les projets Lac à Paul et Arnaud.

Le 30 avril 2015

Direction générale du développement de l'industrie minérale